

Côte-d'Or



RÉDACTION
DE LA CÔTE-D'OR
28, RUE DES PERRIÈRES
21000 DIJON
CONTACT : M^{ME} MENIS,
03 80 53 00 75

Salle comble pour l'assem



Le président
Sécula
présentant
son rapport
moral.

LA SALLE CLOS VOUGEOT DU PALAIS DES CONGRÈS DE DIJON ÉTAIT REMPLIE LE 22 AVRIL DERNIER POUR LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION. EN EFFET, EN 2005, L'ASSEMBLÉE S'ÉTAIT TENUE JUSTE APRÈS LES ÉLECTIONS, SANS AUCUNE PRÉPARATION. CETTE ANNÉE, CHAQUE PARTICIPANT DISPOSAIT D'UNE PLAQUETTE RÉSUMANT LES DIFFÉRENTES INTERVENTIONS ET CHIFFRES, CE QUI A PERMIS DE BIEN SUIVRE LA VIDÉO-PROJECTION. LES VOTES ONT ÉTÉ RÉALISÉS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR EN RESPECTANT LE NOMBRE DE VOIX DES CHASSEURS PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS AINSI QUE DES « VOIX TERRITOIRES ».

Le rapport financier 2005-2006

Le rapport financier laisse apparaître, pour le compte de bilan des fonds associatifs négatifs de 189 038 euros. Au 30 juin 2005, les dettes exigibles s'élèvent à 1 838 309 euros. Face à cela, les moyens dont dispose l'association sont de 1 263 098 euros, soit un déficit de trésorerie de 575 211 euros.

Le budget prévisionnel 2006-2007

Le principal du budget concerne toujours, hélas, les indemnités de dégâts. Ce budget de 2 550 515 euros représente 70 % du total de nos ressources qui s'élèvent à 3 637 615 euros. Sur l'activité dégâts, nous estimons un total

de charges de 2 439 700 euros dont 1 700 000 euros d'indemnités grand gibier. Concernant le budget fonctionnement, il s'inscrit en nette diminution, non seulement par rapport au budget

précédent (- 20 %) mais aussi par rapport aux réalisations 2004-2005 (- 14 %). Ces budgets devraient permettre de dégager un excédent de 245 415 euros, permettant ainsi de reconstituer nos fonds propres.

Assemblée générale de la FDC

Après avoir remercié les personnalités départementales, régionales et nationales présentes, le président Sécula a présenté son rapport moral sans manquer de rappeler que le nouveau conseil d'administration respectait la ligne politique tracée dans le programme électoral de l'Union des associations cynégétiques de Côte-d'Or.

« Pour le grand gibier, 1 683 grands cervidés (72 %), 12 143 chevreuils (89 %) et 9 303 sangliers (65 %) ont été tirés en Côte-d'Or au cours de la saison qui vient de se terminer », a précisé Michel Monot, secrétaire général, chargé de présenter le rapport d'activité 2005-2006. Les plans de chasses sanglier et chevreuil ont été préparés par les commissions techniques locales. Vingt-deux comptages de nuits ont permis d'évaluer le grand gibier dans certaines zones. « D'une manière générale, les densités sont à la baisse. Les dégâts dus au grand gibier sont en baisse d'environ 15 %. » En matière de prévention, 438 km de clôtures électriques ont été installées, permettant de protéger 4 571 ha, et 50 km de clôtures supplémentaires ont été installées sur 5 zones à forte concentration de gibier.

CÔTÉ PETIT GIBIER

Pour le petit gibier, 15 comptages oiseaux, 10 comptages oiseaux de passage et bécasses et 1 comptage lièvres sont à noter. Les piégeurs, quant à eux,

ont prélevé 10 436 nuisibles avec du matériel en partie subventionné par la FDC 21. Pour des raisons sanitaires, les queues de renard ne seront plus subventionnées, mais une enveloppe budgétaire de 120 000 euros permettra d'aider les sociétés de chasse dans le cadre « appel à projet petit gibier ». L'après-midi, des ateliers de réflexion ont permis de consulter les chasseurs au sujet du schéma départemental de gestion cynégétique. Aussi, la rédaction du projet se fera dans les mois à venir pour être soumis à l'approbation du préfet et applicable pour la saison 2007-2008.

DES EFFORTS EN MATIÈRE DE FORMATION

En matière de permis de chasser, 211 candidats ont réussi l'examen pratique et définitif soit un taux de réalisation de 86 %, en hausse. À titre incitatif, la FDC 21 offre le livre de formation, et encourage les sociétés de chasse à inviter des jeunes chasseurs. Toujours dans la même optique, la fédération a organisé avec l'ONF, une journée de chasse en battue pour les jeunes (voir *Chasseurs de l'Est* n° 102). La Fédération a fait un gros effort en matière de formation pour le piégeage, quatre séances ont réuni 120 candidats, pour la sécurité deux réunions ont permis de sensibiliser 70 personnes. « Il est important que tous

les chasseurs suivent cette formation. » Pour la chasse à l'arc, toutes les demandes de la région Bourgogne sont traitées par la FDC 21, et ainsi, trois sessions ont permis de former 60 candidats. « Enfin, la fédération a délivré 9 996 timbres grand gibier. 10 687 chasseurs et 1 349 sociétés étaient adhérents », a indiqué M. Monot.

En clôture de cette assemblée générale ordinaire, un concert de trompes de chasse a été donné par 40 sonneurs de sept sociétés de trompes, et un vin d'honneur a été offert par les établissements Herbin et Lejay-Lagoutte à tous les participants. ♦

À noter : les cotisations statutaires et les prix des bracelets sont consultables sur www.fdc21.com

ZOOM SUR LES VOTES

Toutes les résolutions ont été adoptées

- ♦ Approbations du rapport moral et du rapport d'activité 2005-2006.
- ♦ Approbation des comptes annuels au 30 juin 2005.
- ♦ Affectation de la perte (85 831 euros) de l'exercice clos le 30 juin 2005 en résultat cumulé à reporter.
- ♦ Le budget prévisionnel 2006-2007.
- ♦ Proposition des dates d'ouverture et clôture pour la saison 2006-2007.

- ♦ Nomination du cabinet Équinoxe (M. Th. Lorot) comme commissaire aux comptes et M. Y. Mazo (suppléant).
- ♦ Réponse à la question : « Voulez-vous que le mercredi redevienne un jour chassable ? ».
- ♦ Ratification des modifications du règlement intérieur en ce qui concerne les dispositions afférentes à l'exercice du droit de vote du chasseur individuel.

AFACCC

Une année riche en manifestations

LE MOIS D'AVRIL A MARQUÉ LA FIN DES ACTIVITÉS CYNOPHILES DE L'AFACCC QUI ONT, UNE FOIS ENCORE, ÉTÉ NOMBREUSES.

Tous les bénévoles de chaque association qui ont participé à la réalisation de ces journées marquées du sceau de la convivialité sont à remercier ainsi que les municipalités qui ont aimablement autorisé l'organisation des manifestations, mais aussi la DSV et la Ddaf de Côte-d'Or. L'association s'avoue également touchée de l'attention portée par la FDC à ses activités et ce, tout au long de l'année, puisque des opérations, comme SOS chiens perdus, sont relayées par celle-ci. Cette année a débuté par la finale régionale des concours de meute dans la voie du lièvre, organisée sur la commune de Heuilley-sur-Saône, en collaboration avec la société de chasse locale, La Gazelle, sous la présidence de Jean-Luc Druotton. Ce week-end ensoleillé a permis de voir évoluer huit meutes des différents départements de la région. Chaque lot a eu l'occasion de chasser un lièvre. Lauréat cette année, Michel Girardet a représenté, avec messieurs Follea et Corvasce, la Côte-d'Or et la



Michel Girardet
et sa meute.

région à la finale nationale, qui s'est déroulée à Luzillat dans le Puy de Dôme. La finale régionale dans la voie du sanglier à Saint Victor

sur Ouche a malheureusement été annulée à cause des conditions météorologiques défavorables du mois de mars. Le courage

des personnes responsables de l'organisation, qui, malgré les frais engagés et la quantité de travail réalisé, n'ont pas hésité à annuler cette épreuve est à saluer. Le concours de chiens de pieds organisé en forêt domaniale de Châtillon-sur-Seine a quant à lui été une complète réussite grâce à la participation active des chasseurs locaux. Le lauréat de cette épreuve, Stéphane Garcia, représentera le département à Montmirey-le-Château, dans le Jura, pour la finale nationale. ♦

Renseignements : AFACCC –
21330 Baloy.



CARNET

Toutes nos condoléances

La fédération des chasseurs de Côte-d'Or a le regret de vous faire part de la disparition brutale d'Yves Muller, président du GIC de la Côte et du Val de Vergy.

Grand amateur de la chasse du chevreuil à l'approche, il avait été l'interlocuteur privilégié de la fédération pour la création de ce GIC en 1992. ♦

PERMIS DE CHASSER

Écrivez-nous !

Pour la 2^e année, vous recevrez début juin, votre bon de commande personnalisé. Votre imprimé signé devra être retourné à la FDC 21, accompagné de votre règlement, à l'aide de l'enveloppe pré-imprimée

affranchie. Vous recevrez chez vous, par courrier, votre validation annuelle, quelques jours plus tard. Plus que jamais, la fédération compte sur votre fidélité, pour inciter tous les chasseurs à prendre leur validation en Côte-d'Or : le

fonctionnement de la fédération en dépend. Pour le confort de tous, évitez de vous déplacer. Le guichet unique ayant été créé pour vous éviter le parcours du combattant, profitez au maximum de ce service par correspondance. ♦

6 AOÛT 2006

4^e fête du chien courant

En collaboration avec l'abbaye du Val-des-Choux, l'AFACCC 21 organise le 6 août 2006 la 4^e fête du chien courant et de la chasse. La manifestation aura lieu dans le cadre prestigieux de l'abbaye du Val-des-Choux. Plus de 300 chiens courants, 250 chiens de vénerie seront présents, ainsi que l'ensemble des associations cynégétiques

spécialisées. Cette journée sera animée par de nombreuses démonstrations équestres, de vénerie, de la pratique de certains modes de chasse (tir à l'arc, chiens de pieds, chiens de sang, chiens d'arrêt...). Ce rendez-vous commencera par une messe de Saint Hubert, gratuite, donnée dans l'enceinte de l'abbaye. Elle sera sonnée par plus de

100 sonneurs. Tout au long de cette journée un concours de trompe est organisé et ouvert au public. Un groupe animera les différentes activités toute la journée. Sur place vous pourrez vous restaurer, boire, et faire des achats auprès des cinquante exposants en tout genre. ♦

Pour réserver vos repas : téléphoner au 03 80 81 01 91 ou au 03 80 35 77 32.

À NOTER

Entraînement au tir

L'association des chasseurs de grand gibier en Côte-d'Or vous propose des séances d'entraînement au tir sur sanglier courant, sur le stand de tir de Norges, route d'Is-sur-Tille. Ouverture : le samedi à partir de 14 heures, du 26 août au 7 octobre 2006 inclus. Il y a possibilité d'organiser d'autres séances pour des groupes constitués de 7 tireurs minimum.

Renseignements : Michel Chalumeau au 03 80 39 72 49, le soir, ou Daniel Brondeau au 03 80 46 15 84, le soir.

Consulter le site Internet de la FDC



La fédération des chasseurs de Côte-d'Or s'est dotée d'un nouveau site Internet. Actuellement, seuls certains chapitres sont accessibles (services de la FDC 21, dégâts par commune, gestion, associations spécialisées, matériel en vente), les autres étant en phase de construction. Nous sommes à votre écoute pour toute suggestion ou aide à l'adresse ylamb21@hotmail.com.

Pour accéder à ce site : www.fdc21.com

Tir du renard

Le tir du renard est autorisé de jour (1 heure avant le lever du soleil, et une heure après, au chef lieu du département), pour les détenteurs d'un plan de chasse sanglier, ou chevreuil d'été, à partir du 1^{er} juin (chaque chasseur doit posséder, en plus de son permis et d'une validation grand gibier, une photocopie de l'arrêté de plan de chasse, nominative et signée par le détenteur du plan de chasse).



FDC MANNE ET LOIRE